



**COMMUNE de**  
**HOUPLIN-ANCOISNE**  
59-5-57-316

Date de convocation : 30/06/20

Date d'affichage :

Nombre de conseillers

en exercice : 23  
présents : 22  
excusés-représentés : 1  
votants : 23  
excusés :  
absents :

N° du registre  
des délibérations : 2020-02BIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 01/09/2020

Reçu en préfecture le 01/09/2020

Affiché le

ID : 059-215903162-20200704-2020\_2BIS-DE

L'an deux mille VINGT le 04 juillet 2020  
à 10 heures le conseil municipal, légalement convoqué,  
s'est réuni à la SALLE DES FÊTES en séance publique,  
sous la présidence de M.

Étaient présents : Mme GANTIEZ D., M. DELVAL C., Mme BOURBOTTE N., M. DEBLOOS L., Mme MASUREL A., M. WIPLIE H. Mme ALLOSSERY ML, M. GANTIEZ C., M. LEFEBVRE F., FROMENTEL G., Mme LOYER E., M. PRATZ L., M. COUVREUR N., Mme VANRUMBEKE P., Mme RUSCART D., Mme LENAIN M., M. CREPEL J., M. SIX P., Mme DELORY C., M. DUTHOIT V., NOMBERG M., M. BOCQUILLON S.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étai(en)t excusé(s)-représenté(s) M. VANDRIESSCHE P représenté par M. DELVAL C.

Étai(en)t excusé(s) :

Étai(en)t absent(s) :

**Objet : ..... DESIGNATION DU NOMBRE DES ADJOINTS .....**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ; le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de fixer à 6 le nombre des adjoints à élire pour la commune d'Houplin-Ancoisne.

Cette proposition est adoptée par 18 voix pour et 6 contre

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus :

Pour extrait conforme,  
**La Maire**  
**Dominique GANTIEZ**